

L'impôt sur la fortune est un anachronisme

La Suisse s'entête à imposer la fortune des particuliers. C'est un peu le dernier des Mohicans en la matière puisque la plupart des pays du monde y ont renoncé. Près de chez nous, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche ont aboli, déjà au siècle dernier, cet impôt qui s'applique sur le patrimoine d'un individu, alors que le Luxembourg et la France (en dehors de la fortune immobilière) l'ont fait très récemment. A noter que notre grande voisine a toujours exonéré de l'ISF l'outil professionnel de l'entrepreneur, y compris l'immobilier affecté à l'activité professionnelle, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans notre pays.

En Suisse, l'assiette de l'impôt sur la fortune est large, son seuil de déclenchement bas. L'outil professionnel en fait partie intégrante. En outre, la méthode d'évaluation des parts ou actions de sociétés non cotées est à la fois inique et irréaliste. L'absence de solution de réorganisation permettant une imposition acceptable demeure aussi une faiblesse. C'est pourquoi cet impôt est particulièrement mal accepté par une grande partie des entrepreneurs, qui se voient ainsi punis du fait même d'avoir manifesté cet esprit d'entreprendre dont on dit qu'il manque si cruellement en Suisse... Par ailleurs, une étude a révélé une sensibilité élevée des contribuables à l'évolution des taux («Les stratégies d'évitement face à l'impôt sur la fortune», *La Vie économique* 5 - 2017).

Il ne faut donc pas s'étonner que le débat technique et le principe même de cet impôt donnent lieu désormais à différentes initiatives et discussions. Ainsi, une motion

a été déposée par Fathi Derder, alors qu'il était encore conseiller national, dont l'objectif, initialement ciblé sur les start-up, pourrait être élargi pour exonérer l'ensemble des titres de PME dont le détenteur détient plus de 10% et où il exerce son activité. Cette motion a été suivie d'une décision d'entrée en matière prise par le parlement. Par ailleurs, une motion proposée par Guillaume Barazzone vise la suppression de l'impôt sur la fortune et son éventuel remplacement par une taxa-

un boulet pour les entrepreneurs suisses et un repoussoir pour ceux qui désireraient venir s'y planter, limitant ainsi la création de valeur.

Quel équilibre trouver entre le niveau des recettes publiques et la prise en compte des réalités économiques et financières? Comment concilier création de valeur et équité fiscale? Il est urgent de trouver des réponses à ces questions, avant que cet impôt anachronique n'appauvrisse finalement le pays en induisant des

défendre les valeurs ayant contribué à la prospérité de la Suisse et à la paix sociale, notamment la sécurité du droit, la décentralisation administrative et fiscale et la protection de la propriété et de la sphère privée. Elle s'est aussi opposée à maintes reprises à des velléités de modifier les conditions-cadres bénéfiques au développement de notre place économique. Refus des dérogations à nos lois sous la pression étrangère, de l'abolition du forfait fiscal, de l'introduction d'un impôt sur les successions, de la Lex americana, de la ratification de la Convention de double imposition (CDI) avec la France. Elle a aussi proposé des pistes constructives destinées à favoriser le maintien de la compétitivité et de l'attractivité de notre pays: modèle de convention de double imposition avec la France, rétablissement de la formule magique pour l'élection du Conseil fédéral, prélèvement d'impôts à la source, etc.

Une fois n'est pas coutume, SwissRespect monte cette fois-ci au créneau pour proposer une réflexion sur une modification de notre système d'imposition, visant à établir un équilibre concurrentiel entre les conditions-cadres qui prédominent en Suisse et celles en vigueur dans d'autres pays qui, bien que partenaires commerciaux, sont nos principaux concurrents. ■

L'impôt sur la fortune est contreproductif pour l'attractivité fiscale de la Suisse dans un contexte de concurrence fiscale internationale

tion des plus-values sur titre des particuliers, d'autres mesures pouvant d'ailleurs être envisagées.

C'est une évidence que l'attrait de notre pays passe par le développement de son économie. C'est pourquoi, dans un souci de préservation des conditions-cadres favorables à notre place économique, le concept d'une imposition sur le capital, et spécialement sur un capital non disponible, doit donner lieu à une réflexion de fond impliquant différents regards croisés. L'association SwissRespect soutient une saine concurrence intercantonale en termes de fixation des taux d'imposition, mais estime que l'impôt sur la fortune est contreproductif pour l'attractivité fiscale du pays dans un contexte de concurrence fiscale internationale. Il constitue

expatriations fiscales, tant il est vrai que nos voisins et néanmoins concurrents n'hésitent pas à recourir à tous les aménagements et à toutes les subtilités fiscales pour attirer chez eux les entrepreneurs. C'est pourquoi SwissRespect a mis sur pied une commission destinée à apporter des propositions concrètes, efficaces et équilibrées dans l'incroyable débat public qui s'annonce.

Jusqu'à présent, l'association SwissRespect s'est efforcée de

JEAN-DANIEL BALET
MEMBRE FONDATEUR DE SWISSRESPECT

BENJAMIN LEBRETON
MEMBRE DU COMITÉ DE SWISSRESPECT

